



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 MARS 2019

Le 19 mars 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier Jacquinet, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à Piney,

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. Pinet ;

AVANT LES RAMERUPT : M. Mailier

BOUY-LUXEMBOURG : M. Debouy

BREYONNES ; M. Laurent ; M. Prevost

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. Nivoix ; Mme Battelier ; M. Mary ; Mme Rambut

DOSCHES:

GERAUDOT: M. Bernard

LONGSOLS: M. Wagnon

LUYERES : M. Carré

MESNIL-SELLIERES : M. Séclier

ONJON: M. Canot

PINEY: M. Denormandie; Mme Salou; M. Rapinat ; M. Janny ; M. Errandonéa ; Mme Wiczorek

POUGY:

ROUILLY-SACEY: M. Dyon

VAL D'AUZON :

Étaient excusés : Mme Finello (pouvoir M. Prévost) ; M. Chaume (pouvoir Mme Moreno) ; M. Poncelet ; M. Jailliard ; Monsieur Philippe JANNY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet, accueille le conseil communautaire et remercie la commune de Piney pour son accueil.

SITUATION DE TRESORERIE AU 19/03/2019 **132 390€**

RAPPORT n° 1	Approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire
---------------------	---

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 20/02/2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n° 2	Investissements 2019
---------------------	----------------------

INVESTISSEMENTS

1/ MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – engagé DETR, CD, Région. La commission MSP s'est réunie le 12 mars dernier. Les professionnels font part actuellement de leurs besoins électriques, téléphoniques, en fluide et en rangement. Les problématiques liées à la sécurité et à l'éclairage sont également abordées. La SIABA est en attente des dernières « remontées » des praticiens. Au vu de celles-ci, une rencontre entre l'architecte, l'AMO et la CDC sera programmée pour statuer sur toutes les demandes afin de rester dans les limites de l'enveloppe budgétaire. Sauf événement contraire, le permis de construire pourrait être déposé pour la fin du mois de mars.

2/ CRECHE DE CHARMONT SOUS BARBUISE – solde DETR, CD, CAF à recevoir. Les dernières factures arrivent. Dès que le maître d'œuvre nous aura informés des derniers envois, les demandes de solde de subventions seront envoyées aux différents financeurs ;

3/ CLASSE SUPPLEMENTAIRE POLE SCOLAIRE DES « 4 VILLAGES » -engagé DETR, CD. Le permis de construire a été accepté. La SICHR procède à la mise en place de l'appel d'offres.

4/ ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES DE CHARMONT SOUS BARBUISE – Acquisition et diagnostic archéologique. Le conseil départemental, dans sa séance du 4 mars, a attribué une subvention de 220 000€ dans le cadre de l'acquisition foncière. Les négociations sont toujours en cours entre les propriétaires et la SAFER. En tout état de cause,

un diagnostic archéologique sera réalisé à l'issu de la récolte de l'été 2019. Cette charge sera à intégrer cette année. La CDC participera au salon « Demain dès l'Aube » pour assurer la promotion de ce projet.

5/ ACQUISITION FONCIERE MOULIN DE DOSCHES : Acquisition et diagnostic archéologique. Le conseil départemental, dans sa séance du 4 mars, a attribué une subvention de 50 000€ dans le cadre de l'acquisition foncière. Une rencontre a eu lieu avec le Président du Conseil Départemental afin de prévoir la jonction entre le projet de voirie et la RD 86.

6/ AIRES DE JEUX MATERNELLE : Les subventions sollicitées ont obtenu un accord de principe. En conséquence, les travaux pourront démarrer aux prochaines vacances scolaires.

7/ ACCESSIBILITE BATIMENTS SCOLAIRES : Les subventions sollicitées ont obtenu un accord de principe. En conséquence, les travaux pourront démarrer dans les mois qui viennent.

8/ MATERIEL ROULANT : TRACTEUR : Achat d'un tracteur de 26 cv et de certains matériels.

Tracteur de Marque John Deere 2026R 26 cv 4 roues motrices avec coupe centrale (largeur 1m52) :	19 000€
Pulvérisateur 400l avec rampe de 3m en 3 tronçons	
Enrouleur 50m plus la lance	2 750€
Relevage avant avec triangle et prise de force	2 065€
Balayeuse de voirie largeur 1m55 plus balai latéral	5 360€
Humidificateur 240l	1 445€
Rotobroyeur 44 couteaux	<u>2 400€</u>
TOTAL HT	28 020€

Le Président propose d'acquérir dès maintenant le tracteur et le pulvérisateur afin de commencer la campagne de désherbage dans les meilleurs délais. De plus, il dit qu'il serait souhaitable d'équiper, dès l'acquisition, ce tracteur d'un relevage avant pour y atteler différents matériels. Par contre, la présence de la coupe centrale ou l'acquisition du rotobroyeur restent à étudier en fonction des coûts et des besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil opte pour l'achat du tracteur et du pulvérisateur avec rampe et enrouleur dans un premier temps.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

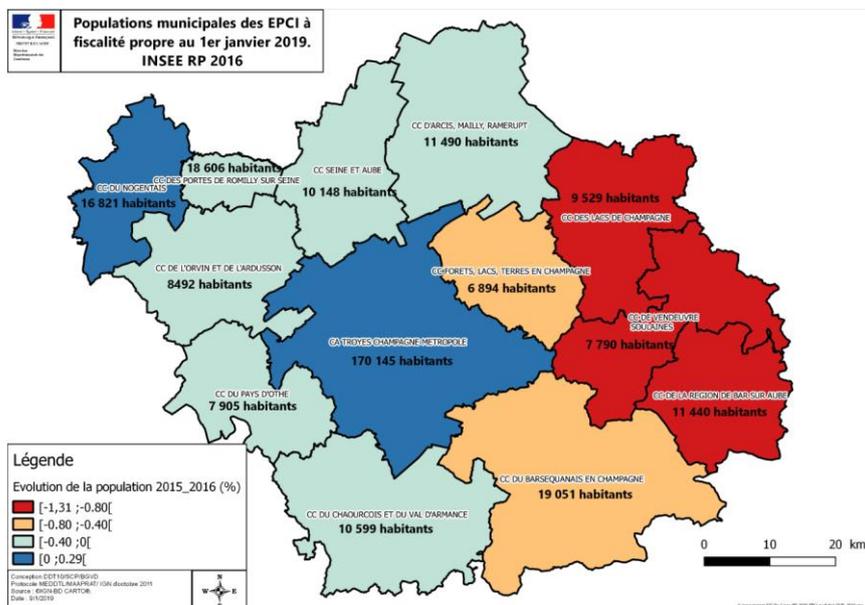
9/ INVESTISSEMENTS AUTRES 2019 (bâtiments mis à disposition, informatique, ...) Des acquisitions informatiques et bureautiques sont programmées afin de renouveler le parc.

FONCTIONNEMENT

1/ LES CONTRATS AIDES : Aujourd'hui 15 agents sont en contrats aidés. Ce soutien de l'Etat fait l'objet d'une double évolution en termes de taux d'aides et de caractéristiques des bénéficiaires. Une vigilance est nécessaire sur nos dépenses de personnel pour 2019 et les années suivantes.

2/ NOUVELLE CHARGE DE PERSONNEL CRECHE CHARMONT : L'ouverture de ce nouveau service s'est traduite par la création de 6 emplois dont un contrat aidé. Ces nouvelles dépenses seront prises en charge de façon partielle par la CAF sur une durée de 3 ans. Il est nécessaire d'intégrer cette donnée dans le budget 2019.

3/ DGF (75 habitants en moins), FPIC, ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : Nous n'avons pas la visibilité de l'évolution de la DGF ou du FPIC pour cette année. Compte tenu de la situation actuelle, il est possible que ces dotations servent de levier à la gestion de la crise que traverse notre Pays.



4/ FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES sans outil intercommunal : Il est proposé la création d'un fonds de concours à destination des 7 communes ne disposant pas d'outils intercommunaux. Ce fonds serait doté d'une enveloppe de 20 000€ afin de soutenir uniquement des investissements, en particulier sur la restauration ou mise en valeur du patrimoine local. Le montant de l'aide serait de 25% du coût des travaux, plafonné à 5000€. Une prochaine rencontre est programmée pour finaliser ce soutien intercommunal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n° 3	FISCALITE 2019
---------------------	----------------

I/Particularités 2019 pour les BUDGETS GENERAL, ZAE

BUDGET GENERAL :

DEPENSES NOUVELLES :

- Intégration du fonctionnement de la crèche de Charmont (+ 50 000 €)
- Diagnostic archéologique Charmont (+70 000 €)
- Remboursement emprunt crèche
- Prise en charge moins importante des contrats aidés et suppression à terme

RECETTES NOUVELLES :

- Taxe de séjour : 2019 sera la 1^{ère} année de perception de la taxe de séjour sur les communes qui l'ont transférée à la CDC. Il est difficile d'en estimer le montant.
- Subventions à recevoir : DETR, Caf, ...
- Emprunt crèche

BUDGET ZAE-1-des plants-Piney :

La vente des terrains de la ZAE des Plants est programmée en 2019. Le budget se soldera l'année prochaine (comme pour le SPANC).

BUDGET ZAE-2 de Charmont Sous Barbuise : Au vu des dépenses à engager dans le cadre de la création de cette ZAE, il sera nécessaire de créer un budget annexe.

II/ Fixation des taux

Rappel affectation des résultats 2018 :

BUDGET PRINCIPAL

Constatant un excédent de fonctionnement de 567 767.34 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter :

- *La somme de 264 207.39 € au compte 002 du budget primitif 2019, correspondant au résultat positif de l'année 2018.*
- *La somme de 303 559.95 € au compte 1068 du budget primitif 2019, correspondant au déficit d'investissement de l'année 2018,*

ZAE -1 des Plants -Piney

Constatant un excédent de fonctionnement de 364.07 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter la somme de 364.07 € au compte 002 du budget primitif 2019, correspondant au résultat positif de l'année 2018.

Au titre de 2019 : les bases sont revalorisées de **2,2 %**, soit un coefficient de revalorisation de 1,022

BASES REELLES	BASES 2017	2018	2019 prévisionnel
TH	6 225 734	6 299 228	6 523 000
TFB	4 590 070	4 687 451	4 917 000
FNB	1 600 730	1 620 294	1 656 000
CFE	1 549 521	1 641 504	1 649 000

EVOLUTION DES TAUX		0%	1.01	1.02
TAUX	2018	prev 2019		
TH	10.49	10.49	10.59	10.70
TFB	8	8	8.08	8.16
FNB	9.7	9.7	9.80	9.89
CFE	17.72	17.72	17.72	17.72

PRODUIT	2018	prev 2019		
		0%	1%	2%
TH	660 797.00	684 262.70	691 105.33	697 947.95
TFB	374 803.00	393 360.00	397 293.60	401 227.20
FNB	157 170.00	160 632.00	162 238.32	163 844.64
CFE	288 315.00	292 202.80	292 202.80	292 202.80
	1 481 085.00	1 530 457.50	1 542 840.06	1 555 222.59
		49 372.50	12 382.56	24 765.09

Ainsi, la revalorisation des bases se traduirait par une nouvelle recette de 49 000€. Ceci reste insuffisant pour absorber le reste à charge lié à la nouvelle crèche et les dépenses de fonctionnement sus indiquées. D'autre part, il a été constaté une baisse de la CVAE en 2018 pour 39 730€. Bien entendu, cette recette prévue « non encaissée » n'a pas été défalquée des attributions de compensation communales.

Le bureau, dans sa réunion du 5 mars dernier, a proposé de répartir ce besoin de recette fiscale tel que :

- **Augmentation de 1% des taxes « ménages »**
- **Prélèvement de 15 000€ sur les attributions de compensation**

La CLECT s'est réunie le 14 mars et a examiné le point relatif à la CVAE. Le tableau ci-dessous résume les décisions prises par celle-ci à la majorité des membres présents.

	RAPPEL	Besoin de 15000	FTTH	Besoin 2019	Nouvelle AC 2019
ASSENCIERES	16 723	456	472	928	15 795
VAL D AUZON	10 720	377	1231	1608	9 112
AVANT LES RAMERUPT	3 239	-267	451	184	3 055
BOUY LUXEMBOURG	5 347	686	677	1363	3 984
BREYONNES	36 256	2 402	2237	4639	31 617
CHARMONT	163 854	7 412	2996	10408	153 446
DOSCHES	6 024	62	882	944	5 080
GERAUDOT	7 748	100	1170	1270	6 478
LONGSOLS	7 439	-230	431	201	7 238
LUYERES	56 248	-538	1252	714	55 534
MESNIL SELLIERES	4 819	7	1416	1423	3 396
ONJON	8 715	173	800	973	7 742
PINEY	81 799	3 476	4515	7991	73 808
POUGY	2 066	62	882	944	1 122
ROUILLY SACEY	47 923	822	1108	1930	45 993
	458920	15 000	20520	35520	423 400

Ainsi, le Président propose d'augmenter les taux des taxes « ménages » de 1%, et de maintenir le taux de la CFE (en période de lissage) sur les trois prochaines années.

TH : 10.59%
TFB : 8.08%
TFNB : 9.80%
CFE : 17.72%

D'autre part, de valider les travaux de la CLECT par une diminution des attributions de compensation à hauteur de 15 000€ en 2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20		4

RAPPORT n°5	TARIFS HORAIRES 2019
--------------------	----------------------

Après échange de vues, le bureau propose le maintien du tarif horaire à **21€** à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020, pour les collectivités membres ou extérieures au périmètre de la communauté de communes ou d'EPCI,

Le tarif unique de **5 euros de l'heure travaillée** pour la tondeuse automotrice et le tracteur avec l'épaveuse ou le chargeur ou le pulvérisateur est maintenu en 2019

Nombre d'heures agents utilisées par les communes de décembre 2017 à novembre 2018

	Assencières	Avant les R	Bouy-Lux.	Brevonnes	charmont	Dosches	Géraudot	Longsols	Luyères	Mesnil-Seill.	Onjon	Piney	Pougy	Rouilly-Sac.	Val d'Auzon	total
2018	92.5	72	174.5	476.5	18	28	29.5	91.5	197.5	301	65	275.75	0	0	223	2044
2017	65	73.5	81	546.5		0	42	113.5	195	316.5	169.5	751	0	27	213.5	2594
2016	90	79	50	592.5		18.5	25.5	113	129.5	273	113	602	13	67	218.5	2384
2015	68.5	69	66	560.00		14.5	15	141	169.5	246.5	147	502.25	103.5	26	232.5	2361
2014	112	84	44.5	686		10	33	139.5	247.25	343.5	201.5	913	218.5	64.5	354	3451

Une analyse du coût horaire réel sera réalisée afin d'effectuer un éventuel réajustement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n°6	TEOM
--------------------	------

RAPPEL 2018

Zone A (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **8.38%**

Zone C (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et de Troyes Champagne Métropole) : **8.79 %**

Zone D (ramassage par point d'arrêt) : **7.54%**

Zone E :(ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et de Troyes Champagne Métropole (Luyères) : **7.92%**

PREVISIONS 2019

Part fixe :

Zone A (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **8.38%**

Zone C (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et de Troyes Champagne Métropole) **8.79 %**

Zone D (ramassage par point d'arrêt) : **7.54%**

Zone E :(ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et de TCM (Luyères) : **7.92%**

Produit attendu : 376 332€

Part variable : 37 207€ (10% de la taxe globale)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

RAPPORT n°7	DEMANDES DE SUBVENTIONS
--------------------	-------------------------

ADMR de la vallée de la BARBUISE : 1 200 €

Association sportive du canton de Piney : 1 500 €

Hissez Haut : 200.00€

Association « les interactifs des écoles de Charmont : 200 € (200 € en 2018)

Association « Pour nos p'tits loups » de Piney : 300 € (300 € en 2018)

Association les amis des écoles de Luyères et Assencières : 200 € (200 € en 2018)

Association nos enfants des 4 communes : 400 € (400 € en 2018)

Association Pitchounes Loustics et Compagnie (Pougy Longsols) : 400 € (400 € en 2018)

Les Z'arsouilles de Brevonnes : nouvelle association en lien avec les écoles : 200 € (200 € en 2018)

MJC de Charmont pour les Ados : en fonction des nouvelles modalités de fonctionnement (2 500 € en 2017)

Le bureau a émis un avis favorable à la reconduction en 2019 des subventions accordées en 2018

Demande à titre exceptionnel :

CRESPEFO : Demande 485€

Le Président propose d'attribuer de répondre favorablement à l'association CRESPEFO et de suivre l'avis du bureau pour les autres subventions

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		1

Rapport n° 8	Admission impayée en non-valeur
---------------------	---------------------------------

La trésorerie propose d'inscrire au chapitre 67 art 673 la somme de 653.92€ correspondant à des dettes non recouvrées par huit redevables.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Rapport n° 9	BUDGET CDC ET ZAE
---------------------	-------------------

Au vu des précédents rapports et après avis du bureau, il est proposé un budget général 2019 qui s'équilibre à

- FONCTIONNEMENT : 3 972 107€
- INVESTISSEMENT : 2 636 560€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 10	Ressources humaines : Rapport du comité technique et CHSCT
----------------------	--

Les élections professionnelles du 6 décembre dernier ont été remportées par le syndicat CFDT. Le comité technique et le CHSCT ont été installés le 18/03/2019. Les règlements intérieurs ont été présentés et ont reçu un avis favorable de la part des membres. Le comité technique a émis un avis favorable aux modalités de décompte du temps de présence durant les camps d'été. Ce nouveau mode de calcul n'engendre aucune dépense supplémentaire par rapport aux règles précédentes. Cette proposition correspond à la réglementation du travail et a reçu l'acceptation par écrit des agents concernés.

Le Président invite à en délibérer après avoir consulté le texte ci-dessous.

Les séjours avec hébergement organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs amènent les agents qui les encadrent à intervenir sur un temps diurne et nocturne afin d'assurer la continuité de l'encadrement des mineurs.

S'agissant du décompte en temps de travail effectif des périodes de surveillance nocturne, aucune disposition législative ou réglementaire relative à la fonction publique territoriale ne permet d'appréhender les durées d'équivalences.

Le système des équivalences permet de dissocier le temps de travail « productif » des périodes d'inaction mais pendant lesquelles l'agent se trouve sur son lieu de travail à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Un arrêt du conseil d'Etat a précisé que les organes délibérants des collectivités territoriales, compétents pour fixer la durée hebdomadaire de travail du personnel communautaire, pouvaient fixer des équivalences en matière de durée de travail afin de tenir compte des périodes d'inaction que comporte l'exercice de certaines fonctions.

Ainsi, suite à la concertation par la déléguée syndicale des agents concernés par l'animation en ACM, il est proposé le système forfaitaire de récupération suivant :

Journée	Journée Dimanche ou Jour Férié	Nuit
Forfait 9h/jour	Forfait 9h majoré de 75% soit 15h/jour	Compensation de 5h pour la semaine de 5 jours, à récupérer dans l'année en cours sur du temps extrascolaire à la disposition de l'agent.

Le Président demande aux membres présents de bien vouloir donner leur avis.

Textes de référence :

Directive 93/104/CE du Conseil, du 23 novembre 1993, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail

Code du travail français

Décret 2001-623 du 12 juillet 2001 fonction publique territoriale

Décret 2000-815 du 25 août 2000 fonction publique d'Etat qui sert de référence.

Il a été présenté au comité technique le rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le CHSCT a été informé du dernier accident de travail, des obligations de formation et des démarches entreprises par la CDC dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il a été fait état des audits réalisés dans les lieux de restauration et des premières décisions prises afin de répondre aux conclusions de l'audit. Monsieur Pascal Packo, ACFI, est chargé de la rédaction d'une note relative à l'utilisation de l'escabeau en milieu professionnel.

Mise en place du régime indemnitaire de la puéricultrice : Le cadre d'emplois des puéricultrices n'entre pas dans le processus du RIFSEEP. Il convient donc de mettre en place un régime indemnitaire au moins équivalent à ce qu'elle touchait avant son détachement ;

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Rapport n° 11	Ressources humaines : Compte personnel d'activités
----------------------	--

CPA : L'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a profondément modifié la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 en créant un compte personnel d'activité (CPA) spécifique à la fonction publique pour l'ensemble des agents publics et en renforçant leurs garanties en matière de formation professionnelle. Le CPA comprend :

- le compte personnel de formation (CPF)
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPF permet au fonctionnaire ou à l'agent contractuel d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle visant une mobilité, une promotion ou une reconversion professionnelle. Contrairement aux modalités de financement applicables dans le secteur privé, c'est l'employeur public qui prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du CPF. Il peut également prendre en charge les frais de déplacement. La prise en charge de ces frais peut faire l'objet de **plafonds** déterminés par une **délibération** de l'organe délibérant.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-après le détail des plafonds validés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Aube après avis du Comité Technique :

Plafond horaire : 15 euros TTC ;

Plafond par action de formation au titre du même projet d'évolution professionnelle : 1 000 euros TTC ;

Plafond pour l'ensemble des actions de formation suivies au titre du CPF par les agents du Centre de Gestion au cours d'une même année civile : 15 % des crédits de formation inscrits au budget du Centre de Gestion.

Les autres frais de toute nature, occasionnés par la participation à des formations suivies dans le cadre du CPF demeurent à la charge des agents intéressés.

Le Président propose de remettre ce point lors d'un prochain conseil communautaire, avec avis du comité technique.

Rapport n° 12	Questions diverses
----------------------	--------------------

COMPTE RENDU COMMISSION ENFANCE et ADOS du 19/02/2019

1/Bilan des structures :

	Matin	Midi	Soir	Mercredi	Vacances
Brevonnes	16	30	12	40	35
Piney prim.	12	80	25	-	-
Piney Mat		27	-	-	-
Charmont	45	110	30	35	25
Luyeres	6	38	12	-	-
Rouilly	15	45	30	30	30
Mesnil	12	90	25	-	-
Onjon	9	55	13	-	-
Total	115	475	147	105	110

2/ Personnel :

Les équipes sont complètes sur toutes les structures. Des contrats aidés ont été renouvelés, pérennisés ou remplacés.

3/Travaux :

Brevonnes : L'agrandissement et le changement du sol sont très appréciables. L'équipe aimerait que les travaux de peinture soient terminés pour aménager complètement l'espace.

Charmont : Le carrelage des toilettes est à reprendre, cela devient urgent. Les portes objet du cambriolage (il y a un an et demi) ne sont toujours pas réparées (Alain doit le faire)

Luyères : Gros problèmes de portes avec le bois qui gonfle. Les portes ne s'ouvrent pas et ne ferment pas correctement. Faut-il faire fonctionner la garantie décennale ? Charline aimerait avoir de la pelouse à la place de la boue.

Cantine Maternelle Piney : Les bandes de placo de la cuisine se décollent (Pascal est au courant). Seulement 2 WC sur 4 fonctionnent. Alain doit le faire.

Primaire Piney : La porte d'entrée neuve ne fonctionne pas

Rouilly : Très contente d'avoir le préfabriqué. Il faudrait refaire les trous que les engins ont fait. Il n'y a pas de séparations entre les WC, ce qui n'est pas très pratique. Il faudrait un verrou dans les toilettes adultes où la porte ne ferme plus

4/ Projets vacances

Aucun projet en attente de la décision du CT. Christian nous informe que nous pouvons mettre en place des mini séjours.

5/ Diagnostic CAF

Lecture des documents et échanges. Il est dommage que ce document soit réalisé avec le retour de vote (61 personnes seulement). Certaines choses pourraient être résolues mais il faut penser à l'équilibre financier.

6/Le club ados ne continue qu'à Brevonnes et à la MJC de Charmont.

A Brevonnes, 15 inscrits dont 3 lycéennes, un accueil un vendredi sur 2 de 16h à 19h, plus des sorties ponctuelles (patinoire, festijeu...)

Une à 2 journées pendant les petites vacances.

Actions :

Vendanges, aubades du village, Courrier du Père Noël.

Si Brevonnes et Rouilly partent en camp, le club ados sera du voyage

Christian est déçu que cela n'ait pas fonctionné à Piney, malgré un réel besoin.

Compte rendu Commission Petite Enfance - 25/02/2019

Crèche Multi-Accueil LES PETITS BAIGNEURS

En 2018, la Crèche a accueilli 54 enfants. 27 enfants certains jours.

Bilan en chiffres :

	Taux d'occupation en heures facturées	Taux d'occupation en heures réelles	Taux de facturation
2015	70,90%	64,42%	110,06%
2016	64,68%	60,69%	106,58%
2017	63,42%	61,21%	103,62%
2018	71,69%	69,27%	103,48%

En 2018

Une année très difficile.....

Des travaux à Piney (changement portes et fenêtres, système de ventilation, isolation...) qui ont conduit à deux déménagements dans les locaux de l'école maternelle/cantine tout le mois de juillet et 15 jours en octobre avec un ménage complet à chaque fois au retour (énormément de poussière). L'équipe a été formidable, s'adaptant, se réinventant dans des nouveaux locaux malgré la chaleur au mois de juillet. Elle souffrait déjà de deux absences, les arrêts se sont succédés à la rentrée de septembre alors qu'il fallait aussi être très présent pour préparer Charmont (réunions de chantier, recrutement, équipement, dossier PMI à préparer...).

Heureusement le Comité de Pilotage du Projet de Charmont a été présent et la demande de recrutement/remplacement entendue.

Bilan des Absences :

2017 1078 heures d'arrêt maladie remplacées par 361 (33%)

2018 2379 heures d'arrêt maladie remplacées par 1483 (63%)

Prix de revient horaire moyen CAF : 10,13 €

Crèche de Piney : moins de 7€

Projets 2019 ? Passer de 24 à 20 agréments sur Piney

Point sur le personnel

L'équipe de Charmont vient en renfort sur Piney dès que besoin. Le recrutement précisait que l'embauche était faite sur un service et que chacune pouvait être amenée à changer de lieu de travail. Toutes se sentent faire partie d'une grande équipe.

Manque de qualification sur Piney mais beaucoup de monde. En septembre, il faudra faire le point de l'encadrement pour être dans la légalité (la loi devrait changer cette année).

Approbation du Règlement de fonctionnement et du Projet d'Etablissement (les deux communes aux deux crèches).

Relais Assistantes Maternelles : afin de compléter notre politique d'accueil de la petite enfance, il est proposé de créer un partenariat avec la maison pour tous de Brienne le Château. Cette relation permettrait de pouvoir créer un relais d'assistantes maternelles sur le territoire de la communauté de communes. L'organisation de ce dispositif générerait une dépense estimée à **5000€ maximum**.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition. Le Président propose donc d'en délibérer.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

FTTH : Deux communes sont prêtes à être proposées aux opérateurs (entre 10 et 12) : **Avant les Ramerupt et Charmont sous Barbuise**. Une rencontre avec Monsieur Collin de la société Losange a eu lieu le 14 mars pour définir les modalités de commercialisation. Sur les 15 communes, 9 sont en cours de travaux. Une réunion publique sera organisée à l'automne prochain. La définition « FTTH » ne correspond pas aux travaux réellement réalisés. En effet, la pose de la prise terminale optique (à la maison) ne se fera qu'à l'issue de la prise d'un abonnement. Cette opération est prise en charge dans le coût actuel des travaux et ne fera l'objet d'une facturation qu'en cas de difficultés rencontrées. Le site www.losange-fibre.fr permet de connaître l'avancement des travaux. Les communes sont invitées à faire remonter toutes les informations relatives aux dysfonctionnement rencontrés par les entreprises avec le haut débit. Les **20 520€** concernant la première échéance (5 années) seront appelés en septembre prochain.

SCOT des territoires de l'Aube :

- **Position sur développement éolien** : le SCOT du PNRFO et le projet du futur SCOT proscrivent l'installation d'éoliennes sur le territoire des communes du PNR.

Le bureau souhaite que cette position puisse évoluer afin de permettre la construction des éoliennes sur les communes d'Assencières, Bouy-Luxembourg, Onjon, Val d'Auzon en considérant la RD 960 comme limite d'implantation.



Le conseil incite les communes concernées à écrire sans délai au PNRFO pour demander, individuellement, la possibilité d'installer des éoliennes sur leur territoire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

- **Problème de représentativité** : jeudi 28 février, le comité syndical n'avait pas le quorum pour délibérer. Aussi, le Président invite à informer sans délai la CDC de votre impossibilité de vous rendre à l'invitation. Cette démarche permettra de contacter un suppléant disponible.

UNICEF : Le dossier a été présenté devant la commission nationale de l'UNICEF et nous sommes en attente de leur réponse.

Demain dès l'Aube : la CDC participera au salon « demain dès l'aube » le 29 mars prochain à Bar-sur-Aube. L'objectif est de promouvoir notre territoire.

Vente d'une parcelle - Pougy : Une parcelle constructible située en agglomération de Pougy, face à l'ancien restaurant sera mise en vente prochainement. Cette parcelle pourrait permettre l'implantation d'un nouveau service de proximité. Aussi, le Président propose de nous porter candidat dans des limites que le service des domaines nous fixerait. Le conseil donne un accord de principe.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

Réunions programmées
Bureau 28/05 à 18h00
Conseil communautaire : 4/06 20h00 à Pougy
Fin de réunion : 23h30